



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 25 00260 U6201

Demandeur :

Adresse du projet : 9 Bis Rue Auguste LEFEBVRE 62300 LENS

LUMOS LUMOS SAS représenté(e) par

Déposé en mairie le : 05/12/2025

Monsieur ZERBIB Jérémie

Reçu au service le : 09/12/2025

38bis Boulevard Victor HUGO

Nature des travaux:

06000 NICE

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

L'accord sur le présent dossier doit être conditionné au respect des prescriptions suivantes :

- Ces panneaux installés sur l'annexe côté cour non visible depuis d'espace public devront être lisses, mats et d'une teinte noire uniforme sans effets à facettes ou lignes argentées apparentes. Les profils d'ossature métallique apparents devront être de teinte foncée mate.

Fait à Arras



Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Monument aux morts de la compagnie des mines de Lens situé à 62498|Lens|Route de Béthune. avenue de la Fosse 12..

Cité n°12 | Logement des soeurs de la cité n°12 Saint-Edouard situé à 62498|Lens.

Cité n°12 | Eglise Saint-Edouard ou Sainte-Barbe situé à 62498|Lens.

Cité n°12 situé à 62498|Lens|1 et 2 1 et 2 Parvis de l'Eglise Saint-Edouard ; 62498|Lens|Grand chemin de Loos.